COMPTE-REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 4 décembre 2020 – 19h30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance précédente,
2. Décisions du Maire
3. Décision modificative du budget principal
4. Travaux de voirie 2021 - demande de subvention au conseil départemental
5. Récolement musée 2020 - demande de subvention à la DRAC
6. Préau de l'école maternelle - demande de subvention au titre de la DETR
7. Travaux d'accessibilité bâtiments espace Jean Bertin et Mairie - demande de subvention au titre de la DETR
8. Evènements culturels 2021 : 100 ans de l'ours blanc de François Pompon - demande de subvention
9. Automate et Evènements culturels de l'orgue - demande de subventions
10. Conservation et restauration des œuvres – demande de subvention DRAC
11. Subvention à l'association coopérative scolaire école Courtépée
12. Semaine de 4 jours aux écoles maternelle et élémentaire
13. Convention de servitude avec Enedis
14. Convention de mise à disposition de salles avec la communauté de communes
15. Admission en non-valeur
16. Prime covid aux agents
17. Tarifs location et règlement salles communales Espace Jean Bertin et marché couvert
18. Mise à disposition gratuite aux associations sédélociennes des salles communales
19. Convention de mise à disposition des salles de l'école Gambetta
    Ajouté à l'ordre du jour
20. Régularisation comptable
21. Questions diverses

1 Procès-verbal de la séance précédente

2 Décisions du Maire

Décision n°2-2020 : Montant de la redevance annuelle due par les opérateurs de télécommunications et de communications électroniques.

Fixe le montant de la redevance annuelle due par les opérateurs de télécommunications et de communications électroniques ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 2020 :

Sous-sol (au km)…	41.66 € X 74.939 km	=	3 121.96 €
Aérien (au km)……	55.54 € X 18.908 km	=	1 050.15 €
Surface (au m²)……	27.77 € X 3.10 m²	=	86.09 €
			4 258.20 €

Décision n°3-2020 : vente de matériel d'illuminations de Noël.
Décide de vendre à la commune de Moux-en-Morvan un lot de matériel d'illuminations de Noël. Ce matériel inscrit à l'inventaire sous le n° MAT-ILL-2013 est vendu pour un prix global de **1 500 €** (mille cinq cents euros).

3 Décision modificative du budget principal

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à 16 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS

la décision modificative budgétaire du Budget principal, portant sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2020, à savoir :

DM 1 BUDGET PRINCIPAL 2020

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	TOTAL BUDGET 2020	DM 1 2020	BP + DM 2020
13	ATTENUATION DE CHARGES	50 000,00	0,00	50 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	88 600,00	12 063,00	100 663,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 828 309,00	13 937,00	1 842 246,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 059 893,00	0,00	1 059 893,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 000,00	0,00	42 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 700,00	0,00	5 700,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 074 502,00	26 000,00	3 100 502,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	135 873,17	0,00	135 873,17
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	135 873,17	0,00	135 873,17
002 - OOB	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	69 849,01		69 849,01
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 280 224,18	26 000,00	3 306 224,18

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	TOTAL BUDGET 2020	DM 1 2020	BP + DM 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	798 820,00	0,00	798 820,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 475 900,00	38 000,00	1 513 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	124 106,00	0,00	124 106,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	232 455,00	0,00	232 455,00
66	CHARGES FINANCIERES	50 000,00	0,00	50 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 500,00	-12 000,00	10 500,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 025,80	0,00	28 025,80
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	28 025,80	0,00	28 025,80
	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 703 781,00	26 000,00	2 729 781,00
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	548 417,38	0,00	548 417,38
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 280 224,18	26 000,00	3 306 224,18

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	TOTAL BUDGET 2020	DM 1 2020	BP + DM 2020
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS	121 932,00	0,00	121 932,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	6 650,00	0,00	4 750,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 000,00	0,00	12 000,00
Prog 50	EQUIPEMENTS CENTRE SOCIAL	0,00	0,00	0,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS	266 774,60	0,00	4 428,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	30 000,00	0,00	30 000,00
	TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	437 356,60	0,00	138 682,00
Chap 10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	705 705,98	0,00	705 705,98
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS			
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	705 705,98	0,00	705 705,98
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 143 062,58	0,00	1 143 062,58
040 - OOB	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 025,80	0,00	28 025,80
041-OOB	OPERATIONS D'ORDRE INTEGRATION FRAIS D'ETUDES			
042-OOB	CESSION D'IMMOBILISATION	0,00	0,00	0,00
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	548 417,38	0,00	548 417,38
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	576 443,18	0,00	576 443,18
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 719 505,76	0,00	1 719 505,76
	Recettes d'investissement	1 719 505,76	0,00	1 719 505,76
	Dépenses d'investissement	1 719 505,76	0,00	1 719 505,76
	Résultats d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	3 280 224,18	26 000,00	3 306 224,18
	Dépenses de fonctionnement	3 280 224,18	26 000,00	3 306 224,18
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes toutes sections	4 999 729,94	26 000,00	5 025 729,94
	Dépenses toutes sections	4 999 729,94	26 000,00	5 025 729,94
	Résultats toutes sections	0,00	0,00	0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Articles/ Chapitres	Libellé	TOTAL BUDGET 2020	DM 1 2020	BP + DM 2020
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS	43 750,00	0,00	43 750,00
21318	EGLISE ST SATURNIN - reconstruction du auvent	9 000,00		9 000,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	32 000,00	0,00	32 000,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTS ET LOISIRS	35 500,00	-6 600,00	28 900,00
21318	TENNIS : Rénovation terrains de tennis	34 000,00	-6 600,00	27 400,00
Prog 50	EQUIPEMENTS CENTRE SOCIAL	2 500,00		2 500,00
Prog 60	AMENAGEMENT CADRE DE VIE URBAIN	17 700,00		17 700,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	390 100,00	3 110,00	393 210,00
21318	TRAVAUX D'ACCESSIBILITE : tous bâtiments	15 000,00	3 110,00	18 110,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	130 000,00		130 000,00
Prog 90	EQUIPEMENTS AUTRES SERVICES	120 303,61	3 490,00	123 793,61
21578	SERVICES TECHNIQUES : GIRO BROYEUR	0,00	3 490,00	3 490,00
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	771 853,61	0,00	771 853,61
				0,00
Chap 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	197 125,00		197 125,00
	TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	197 125,00		197 125,00
21/040	TRAVAUX EN REGIE - IMMOBILISATIONS	135 873,17		135 873,17
21/041	INTEGRATION FRAIS D'ETUDE	0,00		0,00
19/042	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00		0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	614 653,98		614 653,98
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	750 527,15		750 527,15
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 719 505,76	0,00	1 719 505,76

4 Travaux de voirie 2021 - demande de subvention au conseil départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

	Montant HT	Montant TTC
Rue des Fours	8 680,29 €	10 416,35 €

Rue de Libard	12 338,99 €	14 806,79 €
Impasse Claude Debussy	4 207,48 €	5 048,98 €
Impasse Maurice Ravel	3 691,86 €	4 430,23 €
Mongin le Beau	22 721,57 €	27 265,89 €
Rue de la Halle au Blé	2 818,79 €	3 382,54 €
Ferme des Plaines	12 512,26 €	15 014,71 €
Trottoir rue Grillot RD 906 aménagement sécurité	2 368,43 €	2 842,12 €
Carrefour Rue Sallier	5 055,41 €	6 066,49 €
Aménagement parking étang de Montivent	9 036,90 €	10 844,28 €
trottoir Rue Sallier aménagement sécurité	19 643,38 €	23 572,06 €
	103 075,36 €	**123 0,44 €**

- **Approuve** le projet de travaux de voirie 2021 défini ci-dessus pour un montant de 103 075,36 €
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre
  . de l'Appel à projet voirie
  et
  . de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **Certifie** que les travaux portent sur une voie communale ou une route
- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- **Définit** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible HT	Pourcentage	Montant de l'aide HT
Appel à projet voirie	☒ Sollicitée	103 075,36 €	30 %	30 000.00 €
Amendes de police	☒ Sollicitée	31 048,71 €	25 %	7 762,00 €
Autre :	☐ Sollicitée ☐ Attribuée		%	
Autre :	☐ Sollicitée ☐ Attribuée		%	
Total des aides				**37 762.00 €**
Autofinancement du maître d'ouvrage				65 313.00 €

5 Récolement musée 2020 - demande de subvention à la DRAC

La Drac donne une aide au récolement pour le musée **:** aménagement pour une gestion optimale des collections, archivage et conservation et au coût salarial de l'agent dédié au récolement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement provisoire présenté ci-dessous,

RECOLEMENT DECENNAL				
Dépenses HT		**Recettes**		
Aménagement et conditionnements	2 000,00 €	Commune	33 519,00 €	94%
Aide au coût salarial	33 519,00 €	DRAC	2 000,00 €	6%
TOTAL DEPENSES HT	**35 519,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**35 519,00 €**	

- **Sollicite** l'aide de l'Etat, au taux maximum.

6 Préau de l'école maternelle - demande de subvention au titre de la DETR- Annule et remplace la délibération n°65-2020

Le conseil municipal, après avois délibéré, vote à l'unanimité :

- **Adopte le principe de l'opération « travaux de rénovation du préau de l'école maternelle »** pour un montant estimatif de 21 999 euros H.T,
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine Communal »
- **Sollicite** le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR
- **Définit** le plan de financement suivant :

Aide concernée	**Sollicitée ou attribuée**	**Montant de la Dépense éligible**	**Pourcentage**	**Montant de l'aide**
DETR	Sollicitée	21 299.00 €	50 %	10 649.00 €
CD	Sollicitée	21 299.00 €	30 %	6 390.00 €
CRB				
TOTAL DES AIDES		21 299.00 €	80 %	17 039.00 €
Autofinancement		21 299.00 €	20 %	4 260.00 €

- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- **Atteste** de la propriété communale du bâtiment de l'école maternelle

7 Travaux d'accessibilité bâtiments espace Jean Bertin et Mairie - demande de subvention au titre de la DETR

Afin de permettre l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux d'aménagement de la mairie et de l'espace Jean Bertin sont nécessaires :
Le montant prévisionnel des travaux est ainsi défini :

Bâtiment	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Mairie	Trois mains courantes (escalier) en métal fabrication et pose	3 432,00 €	4 118.40 €
Sous total travaux mairie		3 432,00 €	4 118.40 €
Espace J Bertin	Deux caillebotis fourniture et pose	19 126,00 €	22 951.20 €
	Porte double en profilé RP-TECHNIK fabrication et pose		
	Plan incliné en métal galvanisé avec caillebotis et escalier		
	Deux poteaux de soutien en tube galvanisés fabrication et pose		
Sous total travaux esp J Bertin		19 126.00 €	22 951.20 €
TOTAL MAIRIE + ESP J BERTIN		**22 558.00 €**	**27 069.60 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Adopte** le principe de l'opération « travaux d'accessibilité des bâtiments Espace Jean Bertin et mairie » pour un montant estimatif de 22 558 euros H.T,
- **Sollicite** le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux maximum
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- **Atteste** de la propriété communale du bâtiment de la mairie et de l'espace Jean Bertin

8 Evènements culturels 2021 : 100 ans de l'ours blanc de François Pompon - demande de subvention

La ville de Saulieu va célébrer « les 100 ans de l'Ours Blanc de François Pompon » par des expositions au musée et à ciel ouvert, une création et représentations théâtrales, des visites commentées.
Des partenariats avec l'association François Pompon, la médiathèque, Arts et Matières, l'OMC vont compléter ce programme avec réédition de l'ouvrage « François Pompon, un histoire », visites du musée d'Orsay, et des Beaux-Arts de Dijon, résidence d'artistes.

	DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Logistique musée extra muros	Transport	1 200.00	LEADER 2014-2020	50 501.60
	Assurance	1 175.00	Recettes	3 000.00
	Location engin levage /camion	1 002.00	Autofinancement	13 375.40
	Transporteur spécialisé	4 300.00		
Création et logistique pièce théâtre	Ecriture scénario	8 000.00		
	Cachet 5 acteurs	24 000.00		
	Décors	2 000.00		
	Location lumières	2 000.00		
	Hébergement et restauration artistes	3 000.00		
Communication	Film promotionnel	4 400.00		
	Affiche	800.00		
	Communication médias	5 000.00		
Temps agents	Communication et logistique	10 000.00		
	TOTAL	**66 877.00**	**TOTAL**	**66 877.00**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement provisoire présenté ci-dessus,
- **Sollicite** les aides au titre du Leader 2014-2020 au taux maximum,
- **Autorise** le Maire à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

9 Conservation et restauration des œuvres du musée – demande de subventions

Des travaux de restauration de statuaire et d'un antiphonaire sont nécessaires à la bonne conservation des œuvres présentées au musée.
La DRAC demande à la commune la réalisation d'un inventaire photographie des œuvres du musée.
Le montant estimatif des travaux s'élève à 10 330 euros H.T.

Dépenses estimatives HT	
Traitement et restauration Statue en bois polychrome : SAINT MARTIN XVIIème siècle	2 015,00 €
Traitement et restauration Statue en bois polychrome : SAINT JEAN BAPTISTE XIVème siècle	1 007,00 €
Restauration de l'antiphonaire - graduel de Dijon	4 625,00 €
Récolement inventaire prise de vues	2 683,00 €
TOTAL DEPENSES HT	**10 330,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de conservation et restauration des œuvres du musée pour un montant de *10 330 euros ht*
Sollicite l'aide de la DRAC au taux maximum et le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, *appel à projets patrimoine culturel*
Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Non		%	
CD	Sollicitée	7 647 €	30%	2 294 €
CRB	Non		%	
DRAC	Sollicitée	10 330 €	50%	5 165 €
TOTAL DES AIDES			72 %	7 459€
Autofinancement			28 %	2 871 €

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
Atteste de la propriété communale des œuvres des statues et de l'antiphonaire

10 Automate et évènements culturels de l'orgue de la basilique Saint-Andoche - demande de subventions

Ce projet comporte plusieurs volets :

- L'acquisition d'une borne touristique (automate) permettant de faire fonctionner quotidiennement et toute l'année l'orgue par un programme musical numérisé.
- L'installation d'un écran relié à une caméra pour faire découvrir aux visiteurs le cœur de l'orgue et l'organiste lors de concert, conçue pour intéresser tous les publics, scolaires, jeunes, adultes, amateurs d'arts et de musiques, des techniques et les touristes.
- La création d'un programme musical avec des organistes professionnels, le Marathon de l'Orgue (10h de concert non-stop), Marché de l'orgue (8 auditions les samedis matin Juillet et août lors du marché), concerts (Nuit des églises, Journée mondiale de l'orgue en Mai et Journées du patrimoine).
- Quatre visites commentées de l'orgue en Juillet et Août par un guide conférencier, découvrir sa symbolique, son histoire et sa sonorité.

DEPENSES		**RECETTES**	
Postes de dépenses	Montant estimatif HT (€)	Financeurs	Montant estimatif HT (€)
Borne touristique Automate	14 350.00	Conseil Régional	(1 4350 + 23 300+ 2 200) soit 39 850 x 50% = **19 925.00**
Marathon de l'orgue : Concerts	1700.00	**LEADER 2014-2020**	**18 995.00**
Marché de l'orgue : Auditions	1200.00	Recettes concerts	**1 800.00**
Guide conférencier	380.00	Autofinancement	9 810.00
Prise de vue matériel et technique pour diffusion organiste public	23 300.00		
Communication médias	3 000.00		
Création Trailer film communication	2 200.00		
Logistique Frais de Personnels	1 500.00		
Frais de transport Organistes	1 500.00		
Droits de Sacem organistes	1 400.00		
TOTAL	**50 530.00**	**TOTAL**	**50 530.00**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- Approuve le projet d'installation d'un automate sur l'orgue de la basilique Saint-Andoche,
- Approuve le plan de financement provisoire présenté ci-dessus,
- Sollicite des subventions au titre du LEADER pour l'ensemble du projet au taux maximum
- Sollicite une aide sur l'équipement au Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

11 Subvention à l'association coopérative scolaire école Courtépée

La coopérative scolaire de l'école Courtépée sollicite une subvention de 150 €.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité

- **Vote** l'attribution d'une à la coopérative scolaire de l'école Courtépée,
- **Précise** que le crédit est inscrit au budget primitif principal 2020 au compte D 6574 pour les subventions aux associations.

12 Semaine de 4 jours aux écoles maternelle et élémentaire

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 accordant dérogation de type 3 permettant l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,
Vu le terme de cette dérogation à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022,

Il appartient à la commune de présenter une nouvelle demande d'organisation scolaire.

En concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, il apparaît opportun de renouveler cette demande de dérogation de type 3 et ainsi organiser le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours aux horaires suivants :

Élémentaire	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Accueil périscolaire	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-8h20
ECOLE	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
CANTINE	12h00-13h40	12h00-13h40	12h00-13h40	12h00-13h40
ECOLE	13h50-16h20	13h50-16h20	13h50-16h20	13h50-16h20
Accueil périscolaire	16h20-18h	16h20-18h	16h20-18h	16h20-18h
Maternelle	lundi	mardi	jeudi	vendredi
ECOLE	8h40-11h55	8h40-11H55	8h40-11H55	8h40-11H55
CANTINE	11h55-13h35	11H55-13h35	11H55-13h35	11H55-13h35
ECOLE	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30	13h45-16h30
Accueil périscolaire	16h30-17h	16h30--17h	16h30-17h	16h30-17h

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours comme présenté ci-dessus à partir de la rentrée 2021-2022 pour trois ans,
- **Autorise** le maire à déposer une demande une dérogation à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or pour une organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour les école maternelle et élémentaire de Saulieu.

13 Convention de servitudes avec Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux réalisés par ENEDIS doivent emprunter une parcelle de terrain, propriétés de la commune de Saulieu référencée au cadastre B n°548, située Chemin du Conrieux.

Il convient d'établir une convention de droits de servitudes qui, dès sa signature, vaut autorisation d'implanter l'ouvrage et permet d'établir un acte authentique par notaire au frais d'ENEDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer la convention de servitudes établie entre la commune et ENEDIS pour la ligne électrique souterraine Basse Tension (400 volts) sue la parcelle cadastrée B n°548.

14 Convention de mise à disposition de salles avec la communauté de communes

Dans un souci d'économie de fonds public et de mutualisation des moyens, la commune et la communauté de communes de Saulieu se mettent conjointement à disposition des locaux (salle du centre social, école maternelle, espace informatique de l'espace culturel Sallier et centre de loisirs intercommunal).

Il convient de signer une convention de mise à disposition de locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition des locaux : salle du centre social, école maternelle, espace informatique de l'espace culturel Sallier et centre de loisirs intercommunal avec la communauté de communes de Saulieu.

15 Admission en non-valeur

Le trésorier présente une situation des produits locaux non soldés dus à la Trésorerie, situation arrêtée au 02/12/2020.

Il s'agit de dossiers relatifs à des impayés de droits de trottoir et de frais périscolaires.

- Les impayés de droits de trottoir : montant total : 120 €.
- Les impayés de frais périscolaires pour lesquels les procédures de poursuites sont restées sans effet s'élèvent à 395.39 €.

Le trésorier a présenté également des titres à l'encontre de la commune de LIERNAIS qu'il n'est pas parvenu à recouvrer. Il s'agit de participation à des frais scolaires dont la Communauté de communes d'Arnay-Liernais n'a pas accordé de dérogation.

- Titre 363-2011 d'un montant de 400 €
- Titre 137-2013 d'un montant de 880 €.

Après en avoir, délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité :

- **Prend acte** de la situation d'irrécouvrabilité
- **Autorise** l'inscription en non-valeur des impayés présentés par le Trésorier à hauteur de **515.39 €**
- **Décide** d'abandonner les poursuites de participation des titres de frais scolaires impayés par la communauté de communes d'Arnay-Liernais pour les titres n°363-2011 d'un montant de 400 € et n°137-2013 d'un montant de 880 €.

16 Prime covid aux agents

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;
Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Saulieu, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

Cet exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Décide d'instaurer une prime exceptionnelle d'un montant maximal de 500€ pour les agents mobilisés en présentiel et de l'attribuer en fonction du temps de travail effectué pendant l'état d'urgence sanitaire.

Dit que cette prime sera attribuée aux agents titulaires et stagiaires, aux agents contractuels de droit public et personnels contractuels de droit privé des établissements publics

Dit que cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible et est cumulable avec le RIFSEEP

Autorise le Maire à fixer, par arrêté, à titre individuel, le montant alloué à chaque bénéficiaire et les modalités de versement de cette prime.

Précise que les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

17 Tarifs location et règlement salles communales Espace Jean Bertin et marché couvert

Sur proposition du maire, les tarifs de location de salles sont proposés comme suit :

HALL D'EXPOSITION		
HALL	MONTANTS T.T.C Extérieur	MONTANTS T.T.C Saulieu
	TARIF 1 JOURNEE	
1 500 m2	500.00 €	400.00 €
3 000 m2	800.00 €	700.00 €
4 500 m2	1 200.00 €	900.00 €
6 000 m2	1 500.00 €	1 200.00 €
Associations caritatives locales / Municipales		Gratuit
Montant des arrhes : 25 % du tarif de location		
Ménage réalisé par les services techniques communaux	170.00 € Par tranche de 1 500 m²	170.00 € Par tranche de 1 500 m²
Journée supplémentaire 60 % du tarif de l'option choisie		
*Forfait Mariage : location du vendredi après-midi au Lundi midi		

SALLE POLYVALENTE			
SALLES		MONTANTS T.T.C Extérieur	MONTANTS T.T.C Saulieu
600 M2	Sans cuisine	500.00 €	300.00 €
	Avec cuisine	650.00 €	450.00 €
	Forfait mariage*	1 200.00 €	1 000.00 €
	Caution	800,00 €	800,00 €
360 M2	Sans cuisine	400.00 €	200.00 €
	Avec cuisine	500.00 €	300.00 €
	Forfait mariage*	800.00 €	500.00 €
	Caution	800,00 €	800,00 €
240 M2	sans cuisine	300,00 €	150,00 €
	avec cuisine	350,00 €	200,00 €
	Forfait mariage*	700,00 €	450,00 €
	Caution	800,00 €	800,00 €
Mezzanine		50,00 €	30,00 €
Petit salon (44 m2) + mezzanine		70,00 €	50,00 €
Grand salon (74 m2) + mezzanine		90,00 €	70,00 €
Caution salon		150,00 €	150,00 €
Montant des arrhes: 25% du tarif de location			
Ménage réalisé par les services techniques communaux		170,00 €	170,00 €
Journée supplémentaire 60% du tarif de l'option choisie			

ESPACE CULTUREL SALLIER			
SALLES	1 JOURNEE MONTANTS T.T.C	1/2 JOURNEE MONTANTS T.T.C	WEEK-END MONTANTS T.T.C
Salle "Les Ursulines"	50.00 €	25.00 €	90.00 €
Salle 3 "Jean Baptiste Carlatie"	30.00 €	15.00 €	50.00 €
Salle de danse	50.00 €	25.00 €	90.00 €

CENTRE SOCIAL		
SALLES	1 JOURNEE MONTANTS T.T.C	1/2 JOURNEE MONTANTS T.T.C
Salle Numéro 8	30.00 €	15.00 €
Salle Numéro 9 (avec Kitchenette)	40.00 €	20.00 €
Bureaux	20.00 €	10.00 €

MARCHE COUVERT		
	Particuliers, Associations extérieures, associations à but lucratif, activités commerciales (expos, ventes)	Particuliers ou associations locales à but non lucratif
	MONTANTS T.T.C Extérieur	MONTANTS T.T.C Saulieu
1 soirée	150,00 €	120,00 €
1/2 journée	100,00 €	90,00 €
1 journée	180,00 €	150,00 €
Journée supplémentaire	120,00 €	100,00 €
Caution	500,00 €	500,00 €
Montant des arrhes: 25% du tarif de location		
Ménage réalisé par les services techniques communaux		100,00 €
Journée supplémentaire 60% du tarif de l'option choisie		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- **Approuve** les nouveaux tarifs de location des salles communales à partir du 1er janvier 2021, comme présentés ci-dessus.

- **Dit** que le tarif de montage des stands par les services techniques municipaux reste fixé à 10 € le mètre linéaire droit

18 Mise à disposition gratuite aux associations sédélociennes des salles communales

Les associations sédélociennes ont la possibilité de demander des mises à disposition à titre gracieux de salles pour leurs manifestations régulières. Pour ce faire, il y a lieu d'établir une convention de mise à disposition gratuite de salle communale entre la commune et l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder la gratuité aux associations dont le siège social est situé à SAULIEU dans les conditions suivantes :
  - Prêt pour 2 manifestations dans l'année civile,
  - La durée d'utilisation gratuite pour chaque manifestation est fixée à 48 heures.
- **PRECISE** que la commune se réserve le droit d'attribuer les salles en fonction de la manifestation.
- **PRECISE** que les associations, pour pouvoir prétendre bénéficier de ces gratuités, doivent :
  - Être enregistrées en Sous-Préfecture depuis plus d'un an,
  - Être en conformité avec la législation et fournir les documents demandés
- **PRECISE** que ces dispositions sont applicables à compter du 1er janvier 2021
- **AUTORISE** le maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite de salle communales aux associations sédélociennes.

19 Convention de mise à disposition des salles de l'école Gambetta

Pour pouvoir respecter les gestes barrière, les salles de l'Espace Sallier ne peuvent plus accueillir certaines animations. Aussi, la commune a mis à disposition l'école Gambetta côté rue Vauban à certaines associations.
Il convient donc d'établir des conventions de mises à disposition de ces salles aux associations suivantes :

Association Club du Temps Libre
Amis du Vieux Saulieu
Amitiés Internationales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder la mise à disposition de salles de l'école Gambetta aux associations suivantes :
  Association Club du Temps Libre, Amis du Vieux Saulieu et Amitiés Internationales
- **AUTORISE** le maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite de salle communales à ces associations sédélociennes.

19-2020 Régularisation comptable

Le comptable de la trésorerie de Saulieu a informé la commune que le compte 4582 présentait un solde de 4078.01€. Ce compte retrace normalement les recettes encaissées dans le cadre des opérations de compte de tiers.
Le comptable précise que normalement la même somme devrait être présente au compte 4581. Il indique que cette somme est présente dans la comptabilité de la commune depuis au moins 1997 alors que les comptes 4581 et 4582 sont des comptes temporaires qui doivent être soldés en fin d'opération.
Après recherches, il est impossible pour la commune et pour la trésorerie d'identifier à quoi correspond cette recette.
Le comptable demande au conseil municipal de l'autoriser à solder ce compte en le débitant et en créditant le compte 1068 par des opérations non budgétaires. Il précise que cette opération n'aura aucune incidence sur les résultats budgétaires de l'exercice 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

Autoriser le comptable à débiter le compte 4582 de 4078.01€ et à créditer le compte 1068 de 4078.01€.

Fin de la séance à 21 heures 20

Le Maire,
Martine Mazilly

Mairie de Saulieu
Côte d'Or